



Ancien site du Haut de la Garenne
Consultation publique
8 février - 22 avril 2018

GUIDE D'INFORMATION

Historique de la présente consultation publique

Le 3 juillet 2017, la Commission d'enquête indépendante du système de placement de Jersey (Independent Jersey Care Inquiry Panel ou IJCI) présidée par Frances Oldham QC, a publié son rapport final.

Dans la Recommandation 8c : « **Régénération du site du Haut de la Garenne** », la commission IJCI est d'avis que les États de Jersey devraient envisager de démolir le site de l'ancien foyer d'accueil pour enfants du Haut de la Garenne.

Avant de prendre une décision sur ce point, le Conseil des ministres a accepté de consulter les habitants de Jersey.

La présente consultation publique offre l'occasion pour tout le monde de répondre à la recommandation de la commission et de partager leur avis sur l'utilisation future du site et du bâtiment d'origine.

Des détails sur la façon dont vous pouvez répondre à cette consultation sont disponibles à la page 11 du présent guide.

Objet du présent guide d'information

Ce guide a été créé pour proposer une introduction informative sur les principaux problèmes résultant de la recommandation de l'IJCI de démolir l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne. Chaque section a trait directement aux thèmes abordés par le questionnaire de la consultation, que vous êtes invités à remplir après lecture de ce guide.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations ou si vous avez des questions, veuillez nous contacter :

Par la poste : Former Haut de la Garenne Site Public Consultation
Community and Constitutional Affairs Department
5th Floor, Cyril Le Marquand House, PO Box 140, St Helier, JE4
8QT

Par e-mail : HDLG@gov.je

Sur le Web : www.gov.je/consultations

Enquête indépendante sur le système de placement de Jersey

En 2007, l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne a été identifié publiquement comme un site de grande importance durant l'Opération Rectangle (Operation Rectangle), l'enquête initiale de la police sur des actes de violence s'étant déroulés dans le passé. À la fin de l'année 2010, plus de 300 délits étaient signalés comme ayant été commis sur le site.

En mars 2013, l'Assemblée des États a convenu d'un mandat pour qu'une Commission d'enquête mène une enquête de grande envergure sur les sévices passés à Jersey. Un budget initial de 6 millions € a été consenti. Frances Oldham QC a été désignée Présidente de l'enquête.

Le rapport final de la Commission d'enquête indépendante sur le système de placement de Jersey (IJCI) a été publié le lundi 3 juillet 2017, à peine plus de trois ans après son lancement en avril 2014. Le rapport final de la commission a identifié des manquements et fait des recommandations pour la gestion future des foyers d'accueil pour enfants et foyers résidentiels, afin de garantir que l'île fournisse un cadre sûr et sans danger pour les enfants dont elle a la charge.

Ayant pris en compte les négligences et violences passées subies dans l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne et le fait que le bâtiment soit maintenant associé à l'Opération Rectangle, la Commission d'enquête a pris la décision de conseiller sa démolition :

Recommandation 8c de l'IJCI : régénération du site du Haut de la Garenne

13.54 Dans le cadre de son travail, la commission a effectué cinq visites à l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne (HDLG). Le site et certains des bâtiments d'origine sont désormais utilisés comme centre d'activités de plein air. Un bâtiment adjacent, Aviemore, est utilisé pour divers services aux enfants.

13.55 Malgré l'usage actuel de certains bâtiments du HDLG pour des activités de plein air ou de l'auberge de jeunesse, des zones du grand bâtiment sont détériorées et offrent des espaces habitables de mauvaise qualité.

- 13.56 *Les bâtiments occupent une place importante dans les témoignages entendus par l'Enquête. Pendant des décennies, le site a fourni une assistance publique à des milliers d'enfants de Jersey – initialement comme foyer pour garçons (Jersey Home for Boys ou JHFB), puis, de 1959 à 1986, comme foyer pour enfants HDLG, en accueillant également les filles. Peu de souvenirs positifs ont émergé des récits que l'enquête a recueillis auprès des centaines d'anciens résidents. Nombreux ont parlé d'un régime physique dur et violent au cours duquel ils ont connu peu de soins, de générosité, d'encouragement ou d'attention personnelle. Certains ont décrit la violence sexuelle exercée par le personnel ou des résidents plus âgés. L'écrasante majorité a souffert des effets néfastes résultant d'expériences de violence ou du manque de soins, bien après dans la vie adulte, avec des conséquences importantes sur leur capacité à tisser des liens et à les préserver.*
- 13.57 *Pour de nombreux anciens résidents, et pour d'autres citoyens de Jersey, les bâtiments du HDLG sont un rappel d'un passé malheureux ou honteux. Pour d'autres personnes à Jersey, HDLG est un symbole indésirable de l'agitation et du traumatisme liés aux premiers stades de l'Opération Rectangle et de l'attention que l'île a suscitée.*
- 13.58 *La commission recommande que les États de Jersey envisagent de négocier pour obtenir la pleine propriété du site et démolir les bâtiments HDLG. Étant donné les liens au passé du site, aucun service des États de Jersey pour enfants ou victimes de violence ne doit y être implanté dans un avenir proche. Le site est un site exceptionnel de l'île, et convient à une variété d'aménagements. Si le site devait continuer à servir pour des activités de jeunesse/plein air, ces services devraient être proposés dans un établissement moderne, sans aucune ressemblance aux bâtiments d'origine.*

En octobre 2017, le Conseil des ministres a publié sa réponse à la Commission d'enquête indépendante sur les systèmes de placement de Jersey, établissant comment les États prévoient de mettre en œuvre les recommandations de l'enquête sur les services de placement. À propos du « problème de l'héritage historique » de l'ancien site du Haut de la Garenne, ils ont proposé :

...qu'une consultation publique proposée à l'ensemble de l'île soit entreprise pour recueillir les avis concernant la proposition de l'enquête en faveur de la démolition du bâtiment. La consultation publique déploiera une méthodologie mixte des approches pour chercher à assurer que toutes les voix sont entendues.

La fiducie du Haut de la Garenne

En 1998, les États approuvèrent la création d'une fiducie pour gérer et opérer le site du Haut de la Garenne selon le principe de l'autonomie financière. Le texte de loi intégrant « La fiducie du Haut de la Garenne » a été enregistré à la Cour royale (Royal Court) de Jersey le 3 janvier 2003. Avant que la police des États de Jersey ne lance l'Opération Rectangle en 2008, la Fiducie du Haut de la Garenne a été activement impliquée dans le lancement et l'opération du site comme auberge de jeunesse. La fiducie n'est plus active, mais demeure une entité légale.



Usage actuel

Aujourd'hui, le bâtiment est la base du centre d'activités et d'hébergement de Jersey (Jersey Accommodation and Activity Centre ou JAAC), qui offre un hébergement en foyer, un camping, un vaste éventail d'activités en plein air et la location de salles pour des événements ou des réunions.

Des groupes scolaires de France utilisent fréquemment le JAAC, certains groupes étant composés de jusqu'à 100 enseignants et enfants en voyage à Jersey. Entre 2012 et 2017, le JAAC a enregistré plus de 35 500 nuitées.

Le JAAC utilise le site depuis 2011 et loue le site directement à Jersey Property Holdings (Ministère de l'infrastructure). Le directeur du centre JAAC a préparé un document de l'historique en apportant des détails sur la contribution du JAAC à l'économie locale. Il peut être téléchargé sur : www.gov.je/consultations ou demandé en contactant les Affaires constitutionnelles et de la communauté (Community and Constitutional Affairs) (voir la dernière page) ou bien en envoyant un e-mail à : HDLG@gov.je.

Une brève histoire de l'ancien site du Haut de la Garenne

- 1854** Construction de l'École Industrielle (Industrial School) à St Martin, coûtant 2 410,11 £
- 1867** Les 45 premiers garçons sont transférés à l'École industrielle de Saint-Héliér, ayant été logés auparavant au General Hospital. L'objet de l'école était énoncé comme étant de « *former des enfants de la rue sans défense, sans amis pour qu'ils deviennent des membres utiles de la société, les élever pour qu'ils sortent de leur misère et leur permettre d'échapper aux périls qui les entourent en raison de leur jeunesse.* »
- 1888** Site acquis par *Les Administrateurs des Revenus des Impôts et du Public de Cette Ile* auprès de la Couronne.
- 1900** L'École industrielle est appelée *Jersey Home for Boys*
- 1918** 33 hommes qui ont vécu à *Jersey Home for Boys* ont perdu leur vie au cours de la Grande Guerre de 1914-1918. Leur sacrifice est commémoré par un monument situé sur les terrains du Haut de la Garenne
- 1922** La propriété du site est transférée au secteur public
- 1940** Le site est utilisé comme station de signaux pendant l'Occupation
- 1945** Après l'Occupation, le site redevient un foyer pour enfants
- 1953** Le Comité de l'éducation (Education Committee) devient responsable du foyer
- 1960** *Jersey Home for Boys* est renommé *Haut de la Garenne*, en référence au lieu historique de la garenne du Mont Orgueil
- 1960s** Garçons et filles sont désormais logés au Haut de la Garenne
- 1970** Aviemore est construit à côté du Haut de la Garenne
- 1983** Haut de la Garenne cesse d'être utilisé comme foyer pour enfants ; ses bâtiments et terrains sont gérés par le Comité des services publics (Public Services Committee) et loués à la BBC pour le tournage du drame télévisé *Bergerac*
- 1989** Le Comité de l'éducation convertit l'aile du dortoir du bâtiment afin qu'il soit utilisé comme placement provisoire pour les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques
- 1989** Un cahier des charges pour la conception et l'aménagement de l'ancien

foyer des enfants est élaboré par le Comité d'aménagement de l'île (Island Development Committee - IDC)

- 1990** Channel Television filme *Island*, une série télévisée pour enfants, sur le site en 1990-1991
- 1991** Étude de faisabilité commanditée par le Comité de logement des États de Jersey (States of Jersey Housing Committee)
- 1991** Les États approuvent un projet pour conserver Aviemore et convertir le bâtiment datant du 19e siècle en logement protégé, de nouvelles habitations devant être construites sur les terrains
- 1992** La décision prise en 1991 est annulée. Le Ministère des services immobiliers (Department of Property Services), au nom du Comité de l'urbanisme et de l'environnement (Planning and Environment Committee), prend le contrôle du site auprès du Comité des services publics
- 1993** Le site est utilisé pour accueillir des groupes de taille importante, des groupes de musique et des équipes de sport en visite jusqu'à la fin de la décennie
- 2002** Les États approuvent la création d'une fiducie pour gérer et opérer le site sur la base de l'autofinancement comme centre résidentiel à usages multiples
- 2003** Rénovation achevée du bâtiment s'élevant à 2,25 £ millions
- 2004** Ouverture comme auberge de jeunesse avec 140 lits sous la marque YHA
- 2008** La police des États de Jersey lance l'Opération Rectangle (Operation Rectangle) sur les sévices passés et dirige des fouilles à l'ancien foyer des enfants. Les déclarations de découverte de restes humains sont démenties ultérieurement. L'auberge de jeunesse ferme.
- 2009** Le site est utilisé pour loger des groupes militaires en visite et des secouristes saisonniers
- 2011** Le centre Jersey Accommodation and Activity Centre ouvre sur le site
- 2017** Le rapport final de la Commission d'enquête indépendante sur le système de placement de Jersey est publié le 3 juillet – La Recommandation 8c demande la démolition du bâtiment
- 2018** Une consultation publique est lancée pour recueillir des avis sur la recommandation de l'IJCI selon laquelle les États de Jersey devraient démolir le bâtiment

Classé monument historique

L'approche de Jersey pour identifier et protéger notre cadre historique est énoncée dans le plan de l'île 2011 (Island Plan 2011), qui commence par les déclarations suivantes :

Le cadre historique de l'île est une ressource finie et un atout irremplaçable. Une fois perdus, les espaces, bâtiments et sites qui contribuent à ce cadre ne peuvent être remplacés ; ils peuvent être privés de leur intérêt particulier aussi bien par une altération inappropriée que par une démolition ou une excavation.

Les vestiges physiques de notre passé doivent être valorisés et protégés pour leur propre bien, comme un élément central de notre patrimoine culturel et notre sentiment d'appartenance à l'île. Il s'agit d'une preuve irremplaçable qui contribue, par le biais d'un enseignement formel et de bien d'autres manières, à notre compréhension à la fois du présent et du passé. Leur présence contribue à la qualité de nos vies, en améliorant la scène locale familière et précieuse et en renforçant le sentiment d'une différence locale qui est un aspect si important du caractère et de l'apparence de notre île. Le cadre historique tient aussi une grande importance pour les loisirs, le tourisme et l'économie.

Island Plan 2011, Chapitre 3: 3.1 – 3.2

L'ancien foyer pour enfants le Haut de la Garenne est un bâtiment classé Grade 4, ayant été reconnu pour son intérêt spécial sur le plan architectural et historique. La propriété a été enregistrée en premier lieu comme « Monument d'intérêt local » en août 1992. L'avis de classement actuel (Notice of Listing) a été rendu en janvier 2016. La « déclaration de valeur » pour l'établissement rapporte que c'est un :

Exemple généralisé d'un établissement résidentiel du milieu du 19^e siècle. De nombreuses caractéristiques historiques externes ont survécu, mais l'intérieur a été considérablement modifié.

Le classement de la propriété s'intéresse principalement à la façade extérieure du bâtiment. Les documents du « cadre historique » notent que :

L'intérieur de la propriété ne présente pas d'intérêt. L'intérieur a été adapté pour être une auberge de jeunesse (Youth Hostel), aucune

caractéristique interne n’a survécu, toutes les cages d’escalier ont été remplacées, le modèle du plan a été modifié.

Le classement intégral de l’ancien site du Haut de la Garenne (Référence MN0062) est disponible sur www.gov.je ou en contactant l’équipe Environnement historique au Ministère de l’Environnement (Environment Department) :

Planning and Building Services
South Hill, St Helier, Jersey, JE2 4US

Téléphone : 01534 445508

E-mail : historicbuildingsstaff@gov.je

Le « Island Plan 2011 »

Le plan de l’île 2011 est la Politique d’urbanisme, qui définit une approche sur l’ensemble de l’île à la gestion et protection de tous les aspects de notre environnement naturel et bâti.

L’ancien site du Haut de la Garenne est situé dans l’espace vert de Jersey, une région rurale importante qui couvre une grande partie de l’île. Les terrains et bâtiments de l’espace vert sont soumis à des niveaux de contrôle et de protection de l’aménagement plus élevés.

Toute réflexion sur l’avenir du bâtiment devra porter sur sa relation et sa valeur pour l’environnement naturel et historique de Jersey, tel qu’énoncé dans l’Island Plan 2011.

L’approche des États de Jersey à la gestion et à la protection de l’environnement naturel de Jersey est décrite dans le [Chapitre 2](#) de l’Island Plan 2011 ; le [Chapitre 3](#) aborde l’environnement historique de l’île.

Les projets d’avenir – le processus d’aménagement

Toute demande de permis future susceptible d’être déposée pour démolir l’ancien foyer pour enfants devra être examinée par le Ministère de l’environnement dans le contexte de l’Island Plan 2011 mais aussi du classement au grade 4 du bâtiment en tant que site d’intérêt historique et architectural.

Une demande de démolition du bâtiment devra par conséquent être étayée par un argument solide pour que la demande de permis soit accordée. Cela devrait normalement être déterminé par le Comité d'urbanisme ou par le Ministère de l'environnement, après avoir organisé une « Enquête publique » pour examiner de manière indépendante tous les aspects de la demande.

Les réponses que vous nous communiquez pendant cette consultation aideront le Conseil des ministres à décider si une demande de démolition de l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne doit être effectuée ou non. Le Ministre de l'environnement pourra aussi être en mesure de tenir compte des réponses recueillies durant la consultation, si une demande de permis de construire est déposée pour la démolition du bâtiment classé.

Estimation des coûts de la démolition

Si la décision était prise de démolir l'ancien site du Haut de la Garenne et le permis de construire était obtenu, les États de Jersey auraient besoin de payer pour retirer le bâtiment du site. Ce coût a été initialement estimé à 750 000 £ environ. D'après les prévisions, cette somme devrait couvrir le coût du retrait de toutes traces des bâtiments du 19^e siècle et de la conversion du site en espace vert. Le coût des enquêtes écologiques nécessaires pour établir la présence d'espèces protégées et intervenir le cas échéant est également compris dans ce chiffre.

Cette estimation de coûts ne prévoit pas le travail associé à la construction d'un nouveau bâtiment sur le site.

En raison de l'acheminement des canalisations sur l'ensemble du site et de la présence d'une sous-station électrique dans le bâtiment, qui dessert les propriétés avoisinantes, une enquête complète est nécessaire pour calculer précisément le coût exact de la démolition. Par conséquent le devis ci-dessus, qui a été fourni pour illustrer le coût probable de la démolition et de la conversion du site en espace vert, est peut-être inférieur au chiffre réel.

Répondre à cette consultation

Votre réponse à cette consultation nous aidera à déterminer la décision finale sur l'avenir de l'ancien foyer pour enfants du Haut de la Garenne. La

décision sera prise par le nouveau Conseil des ministres plus tard dans l'année.

En partageant votre avis, vous nous permettrez de mieux comprendre tous les points de vue sur la recommandation de l'enquête indépendante sur les systèmes de placement de Jersey de démolir le bâtiment.

Après avoir lu ce guide, veuillez répondre au bref questionnaire qui est disponible, soit en ligne soit en version imprimée. La consultation prendra fin le dimanche 22 avril. Nous prévoyons de rendre compte de cette consultation en juillet 2018.

En savoir plus

Si vous désirez en savoir plus avant de répondre, pensez à participer à l'un des après-midis portes ouvertes du JAAC ou aux séances libres de consultation organisées dans toute l'île. Les dates et lieux sont indiqués au verso de ce livret.

Des ressources supplémentaires peuvent être ajoutées sur www.gov.je/consultations pendant la période de consultation. Toutes mises à jour seront communiquées via les comptes de réseaux sociaux des États de Jersey. Veuillez nous contacter si vous souhaitez recevoir des alertes sur la disponibilité de nouvelles ressources.

Aide disponible

Si vous avez été affecté par l'un ou plusieurs des problèmes soulevés par cette consultation ou l'enquête indépendante sur le système de placement de Jersey et souhaitez parler à quelqu'un :

- Une assistance téléphonique dédiée gratuite est disponible entre 9h00 et 17h00 les jours de la semaine en appelant le numéro : 0800 735 1000
- Une assistance par e-mail est disponible sur : InquirySupport2@gov.je
- Victim Support Jersey peut être contacté en composant le 01534 440496, ou en envoyant un e-mail à : victimsupport@gov.je
- Appelez les samaritains 24h/24 7j/7 : 0845 790 9090 ou envoyez un e-mail à : jo@samaritans.org

Séances libres de consultation

Nous offrons plusieurs séances libres pendant la consultation dans divers sites répartis dans toute l'île. Ces séances sont ouvertes à tous.

Jeudi 15 février	St Clement's Parish Hall, 09h30 – 12h30
Lundi 26 février	St Martin's Public Hall, 08h45 – 13h00
Jeudi 1 mars	St Ouen's Parish Hall, 09h00 – 12h00 St Brelade's Parish Hall, 13h00 – 16h00
Mercredi 21 mars	Trinity Parish Hall, 10h30 – 12h30 St John's Parish Hall, 14h00 – 18h00
Samedi 24 mars	Bibliothèque de Jersey, 10h00 – 14h00
Jeudi 29 mars	St Martin's Public Hall, 14:00 – 16:30

Les dates et lieux ci-dessus sont corrects au moment de la mise sous presse. Des séances libres supplémentaires seront annoncées sur www.gov.je et par la presse locale.

Après-midis portes ouvertes

Le centre Jersey Accommodation and Activity Centre (JAAC) organisera deux après-midis portes ouvertes les samedi 17 février et dimanche 18 février de 14h00 à 16h00. Des visites guidées seront proposées à : 14h00, 14h30, 15h00 et 15h30. Ouvert à tous. **Accès** : de La Grande Route de Faldouet, St. Martin, tournez dans la Rue de la Pouclée et des Quatres Chemins (indiqué Dolmen ½, Anne Port ¾). Le JAAC est situé à droite.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

**Former Haut de la Garenne Site Public Consultation
Community and Constitutional Affairs Department**

5th Floor Cyril Le Marquand House

PO Box 140, St Helier, Jersey, JE4 8QT

Email: HDLG@gov.je